

COMPTE RENDU DES CAPL 2 ET 3 DES 2 ET 8 JUILLET 2013

Les CAPL n°2 et 3 , pour les mouvements de mutations des catégories C et B de la filière Gestion Publique, nomination au 1^{er} septembre 2013 se sont réunies les 2 et 8 juillet 2013.

La délégation FO DGFIP de Paris a dénoncé le trop petit nombre de mutations satisfaites pour le mouvement de septembre 2013.

FO DGFIP a rappelé que les agents n'étaient pas demandeurs de la fusion, mais qu'ils étaient par contre victimes de la soi disante harmonisation des règles de gestion.

Plus il y a de règles et plus le mouvement est opaque.

En effet, quand cela l'arrange, l'administration invoque l'équilibre des services et décide de geler des emplois :

- soit en additionnant les catégories C et B,
- soit en ne tenant compte que des vacances en C

Le résultat n'est pas en faveur des désirs de la majorité des collègues.

Par exemple, au CSP NDV , il y a 4 vacances en C et pourtant, au nom du "Choix de gestion", aucune des demandes de mutation pour ce poste n'a été satisfaite !!!!!

FO DGFIP a rappelé que les règles dans la filière Gestion publique changent continuellement. En bloquant des agents au nom du choix de gestion, l'administration prend le risque que ne soit pas respectée la règle de l'ancienneté administrative. En effet, un agent peut se voir confisquer le poste désiré par un agent plus jeune administrativement, car la direction décide arbitrairement de le maintenir sur son poste d'origine au nom du bon équilibre des services.....

Au regard du mouvement, force est de constater, qu'une grande partie des collègues issus de la TP CAS n'ont pas obtenu leur mutation. La Direction locale profite du flou engendré par les nouvelles règles pour inventer des nouveaux critères. Tout cela dans le but de faire à leur convenance sur ce mouvement local. L'administration locale a préféré bloquer ces collègues sur la TP CAS pour le bon fonctionnement des services plutôt que de leur donner satisfaction. La délégation FO DGFIP a beaucoup insisté pour obtenir satisfaction d'autant que l'an prochain les collègues devront faire une demande nationale pour changer d'arrondissement.

La délégation a décidé de voter contre ce mouvement au regard du mépris affiché des droits des agents.